

# Améliorer l'offre de l'eau dans le milieu urbain : Cas du partenariat public privé : Algérie-Suez Environnement

Mohammed Amine Mehdi KHELLADI \*

## Résumé

L'Algérie, représentée par l'Office National de l'Assainissement (ONA) ainsi que par l'Algérienne Des Eaux (ADE), a signé avec le Groupe SUEZ Environnement un protocole d'accord portant sur un partenariat public-privé pour la gestion déléguée du service d'eau et d'assainissement des 3,5 millions d'habitants d'Alger. Ce contrat de prestation de services, d'une durée initiale de 5 ans et d'un montant total d'environ 120 millions d'euros, a pour objectif la remise à niveau et la modernisation du service d'eau et d'assainissement de la ville de façon fiable et pérenne. La totalité de l'investissement sera réalisée par notre pays en vue de l'amélioration progressive des services d'eau et d'assainissement de la capitale.

Cet accord intervient après un diagnostic opérationnel mené par SUEZ Environnement en 2002 suite à la demande de l'Algérie pour trouver des solutions viables aux contraintes de distribution dont souffrent les Algérois depuis plus d'une dizaine d'années. Le contrat de gestion repose sur un transfert de savoir-faire et sur un plan ambitieux de formation destiné aux 3.000 employés de la Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL).

**Mots –clés :** Approvisionnement, contrat de gestion, eau, gestion déléguée, partenariat public-privé, réseaux d'assainissement.

## Introduction

En Algérie, l'état des ressources en eau est peu reluisant, poussant même le Ministre Abdelmalek Sellal à revoir ses plans jusqu'à 2040 dépassant ainsi les objectifs initialement fixés pour 2025. Face à la gravité du problème, nous devons impérativement apprendre à nous adapter à une conjoncture marquée par de sévères restrictions de l'approvisionnement en eau en ne cherchant pas combien d'eau douce avons-nous besoin ?, mais plutôt quelle est la quantité d'eau disponible et comment optimiser la consommation de cette ressource ?. Cette adaptation vise particulièrement l'offre en eau pour laquelle divers dispositifs peuvent être mis en place dans l'usage agricole, industriel ou urbain.

Et parmi ces dispositifs, il y a la formule de coopération entre l'Etat algérien et les partenaires internationaux (publics ou privés) spécialisés en la matière. En effet, le marché algérien de l'eau attire de plus en plus de convoitises et représente déjà une aubaine financière pour certains opérateurs économiques, principalement américains et européens. Le recours à l'expérience étrangère a été décidé non seulement pour mettre fin à la dégradation constatée depuis un certains temps dans l'alimentation des populations en eau, mais aussi pour développer une nouvelle politique basée sur le respect des normes de gestion, sur l'autonomie financière et sur la maîtrise de l'usage des ressources hydriques à long terme.

La gestion déléguée des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement au niveau de la capitale, assurée par la Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAAL) et qui est le fruit d'une collaboration entre l'Office National de l'Assainissement (ONA), l'Algérienne Des Eaux (ADE) et

---

\* Maître Assistant au Département des Sciences de Gestion. Doctorant et membre du *Laboratoire de Recherche en Economie et Gestion d'Entreprise (LAREGE)*. Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales. Université d'Oran / Es-Sénia.

SUEZ<sup>1</sup> Environnement, représente l'exemple phare en matière de partenariat entre notre pays et un opérateur étranger. Les résultats attendus de cette politique de coopération vont certainement dépendre de plusieurs conditions, entre autres, les aléas climatiques que connaîtra l'Algérie dans les prochaines années. Ainsi, les experts affirment que nous atteindrons nos limites en termes de ressources hydriques à l'horizon 2020-2025, d'où la nécessité de promouvoir toutes les initiatives possibles en faveur d'une diversification de ces ressources et d'un meilleur usage de celles-ci.

Notre contribution tentera de répondre à des questions aussi variées que diverses, entre autres : Quels sont les types de partenariat public-privé dans le secteur de l'eau ? Quels sont les buts du plan d'action établi entre l'Algérie et SUEZ Environnement ? Et quelles sont les diverses activités de cette société dans notre pays ?

### **Les formes de partenariat public-privé**

Les réseaux d'adduction d'eau sont l'un des atouts les plus précieux de toute nation. La façon dont sont gérés et exploités ces atouts est vitale pour le développement humain, surtout dans les pays devant affronter de graves difficultés en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau. Dans bon nombre d'Etats, parmi les plus pauvres de la planète, les réseaux collectifs de distribution ne desservent qu'une petite fraction de la population la plus démunie. Le manque d'efficacité et le sous-financement chronique pour l'extension des réseaux perpétuent le caractère enclavé du système.

Ces dernières années, la question du rééquilibrage de la participation des secteurs public et privé a donné lieu à des discussions très animées. D'aucuns affirment qu'une participation accrue du secteur privé entraînerait systématiquement une intensification et une amélioration des services pour chaque dollar investi, ainsi qu'une plus grande responsabilisation et davantage de transparence. D'autres estiment que l'eau est un bien collectif (public good) indispensable et que le droit de l'Homme à l'eau est fondamentalement en contradiction avec les principes de marché actuels.

### **La privatisation (cession totale par l'Etat)**

Peu de pays ont une longue tradition de gestion privée du secteur de l'eau. Le Chili a procédé à la privatisation dans les années 1980, mais uniquement après avoir assuré un accès à l'eau quasiment universel. Depuis cette époque, le pays obtient d'excellents résultats à la fois en termes d'efficacité et d'équité. Le Royaume-Uni a choisi la privatisation en vendant ses services publics à la fin des années 1980, ce qui a suscité un élan d'intérêt pour la privatisation du secteur de l'eau dans nombre de nations en développement. Les résultats depuis lors sont mitigés. Au cours de la décennie ayant suivi la privatisation, les entreprises britanniques de distribution d'eau ont enregistré des profits allant bien au delà des prédictions et versé à leurs actionnaires des dividendes bien supérieures au rendement moyen des valeurs boursières.

Ce phénomène a ponctionné les rares ressources en capitaux sous-évaluées mais pourtant plus que nécessaires au développement. L'absence de tout mécanisme explicite de partage entre les actionnaires et les consommateurs des profits engendrés par les gains de performance – et des marges bénéficiaires jugées excessives – a fait naître de multiples critiques à l'égard de ce type de gestion.

Elle a, par ailleurs, entraîné la mise en place d'un organe réglementaire solide et indépendant, chargé de protéger les intérêts des consommateurs, de fixer des objectifs d'investissement et de contrôler les gains de rendement. Toutefois, de sérieux problèmes subsistent en raison d'investissements inadéquats et d'importants volumes d'eau perdus. L'expérience britannique montre que la préparation et l'application d'une réforme sont difficiles, même dans les pays possédant des capacités institutionnelles

---

<sup>1</sup> SUEZ, Groupe industriel international, conçoit des solutions durables et innovantes dans la gestion de services d'utilité publique en tant que partenaire des collectivités, des entreprises et des particuliers. Le Groupe se donne pour mission de répondre aux besoins essentiels dans l'électricité, le gaz, les services à l'énergie, l'eau et la propreté. Coté à Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris et Zurich, SUEZ<sup>1</sup> est représenté dans l'ensemble des principaux indices internationaux : CAC 40, DJ STOXX 50, DJ EURO STOXX 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe et ASPI Eurozone. Le Groupe compte 160.700 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2004 de 40,7 milliards d'euros, dont 89% est réalisé en Europe et en Amérique du Nord.

très élaborées. Dans la précipitation de la vente des avoirs publics, l'intérêt de la société a souffert de la privatisation bien qu'une réglementation renforcée ait comblé certaines lacunes.

## **Les concessions**

Dans les années 1990, les concessions étaient la principale formule d'investissement privé dans le secteur de l'eau. Les firmes privées nationales et étrangères assumant la responsabilité du financement et de l'exploitation des systèmes. Certaines concessions ont contribué à réduire les fuites d'eau, à accroître l'approvisionnement, à multiplier les compteurs ainsi que les recettes, tout en étendant la couverture. Au Maroc qui a créé quatre concessions entre 1997 et 2002, la couverture s'est élargie (les concessions desservent la moitié de la population), à l'instar de la satisfaction des consommateurs, en hausse elle aussi. Dans l'est de Manille, aux Philippines, une autre concession a étendu la part de la population bénéficiant d'une alimentation en eau 24 heures sur 24, laquelle zone est passée de 15%-20% en 1997 à plus de 60% en 2000, la couverture totale grimpe, quant à elle, de 65% à 88%. Dans le cadre de sa stratégie nationale d'accès à l'eau pour tous, l'Afrique du Sud a cédé le service collectif de distribution d'eau de Durban à une concession. Contrastant avec les exemples cités ci-dessus, certains échecs ont été particulièrement spectaculaires. A Cochabamba, en Bolivie, un accord de concession a échoué en 2000 en raison de protestations politiques. En Argentine, un accord de concession sur 30 ans s'est effondré en même temps que l'économie du pays en 2001. La concession octroyée pour l'ouest de Manille a connu le même sort et s'est clôturée en 2003. En 2004, une concession à Djakarta, en Indonésie s'est soldée par un litige en justice entre les autorités municipales et la société concernée. L'enthousiasme vis-à-vis des concessions s'est désormais essoufflé, le secteur privé se montrant réticent à conclure des accords de ce type.

De grosses entreprises internationales telles que Suez, la plus grande compagnie des eaux au monde, Veolia Environnement et Thames Water, se retirent des concessions dans les pays en développement, parfois sous la pression des instances gouvernementales et des réglementations. A titre d'exemple, Thames Water a cessé l'exploitation d'une usine en Chine en 2004, deux ans après que le gouvernement chinois a déclaré que le taux de rendement était trop élevés. Que s'est-il donc passé ? Lorsque les sociétés privées pénètrent sur les marchés des pays industrialisés en tant que prestataires, elles héritent d'importantes infrastructures (amorties par les investissements publics passés) qui garantissent un accès universel dans des marchés caractérisés par des revenus moyens assez élevés. Dans les pays en développement, les infrastructures restreintes et souvent délabrées, le faible taux de raccordement et le niveau élevé de pauvreté attisent les tensions entre viabilité économique et livraison d'une eau abordable pour tous. Trois échecs fréquents concernant la réglementation, la durabilité financière et la transparence des contrats, sont attribuables aux contraintes suivantes : l'extension des réseaux, la renégociation des tarifs et le financement.

## **Les contrats de gestion (le cas de notre exposé)**

Ils constituent une autre forme de partenariat public-privé. Il s'agit d'accords par lesquels une municipalité ou un gouvernement local achète des services de gestion à une entreprise. Les contrats de gestion ne peuvent être efficaces sans un financement approprié et des objectifs clairement définis. Il est parfois très difficile de créer les conditions institutionnelles assurant la réussite des contrats de gestion et la complexité est un autre problème inhérents à ce type de coopération publique-privée, surtout dans les pays manquant de solides capacités administratives. La négociation des contrats, des responsabilités, des objectifs d'exécution constituent un énorme défi. Le transfert de l'autorité d'exploitation du gouvernement local vers le service collectif et de ce dernier vers une société tierce, peut obscurcir les responsabilités et l'exécution des devoirs. Les usagers peuvent perdre de leur pouvoir car il devient complexe d'identifier l'institution à laquelle il faut s'adresser pour demander des comptes aux prestataires.

Pour l'Algérie, le contrat de gestion du service d'eau et d'assainissement de la wilaya d'Alger, signé en novembre 2005 avec SUEZ Environnement, représente un mode de gestion déléguée qui diffère de ce qui s'est fait ailleurs. Selon le Ministre des Ressources en Eau, Abdelmalek Sellal, certains pays sont

allés directement à la concession, alors que l'Algérie a opté pour une solution voie médiane permettant d'assurer tout le processus de contrôle.

**Tableau : Les formes de la participation privée dans les réseaux d'approvisionnement en eau dans le monde.**

Option	Propriété	Gestion	Investissements	Durée (années)	Pays concernés
Contrat de service	Publique	Partagée	Publics	1-2	Finlande, Inde
Contrat de gestion	Publique	Privée	Publics	3-5	Afrique du Sud, Etats-Unis, Algérie, Venezuela
Crédit-bail (affermage)	Publique	Privée	Publics	8-15	Côte d'Ivoire, Sénégal
Concession	Publique	Privée	Privés	20-30	Philippines, Indonésie, Argentine, Bolivie
Privatisation (cession par l'Etat)	Privée	Privée	Privés	illimitée	Chili, Royaume-Uni

Source : Tableau tiré du rapport mondial du PNUD sur le développement humain, *Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, p.91, modifié par nos soins.

## Public ou privé : qui choisir ?

La leçon la plus évidente qui ressort de toute analyse de l'approvisionnement en eau public ou privé est qu'il n'existe pas de solution miracle absolue applicable à tous les pays. Certains prestataires publics (Porto Alegre-Bésil) figurent parmi les meilleurs au monde, au même titre que certaines sociétés privatisées (Chili). Si l'on juge sur la base de critères raisonnables, bon nombre de prestataires publics échouent à assurer l'accessibilité de l'eau aux populations pauvres et cet échec est lié aux manques de liquidités et à la mauvaise gouvernance. En revanche, il est erroné de croire que l'on peut rapidement corriger les lacunes du secteur public en s'appuyant sur les atouts présumés des concessions privées en termes d'efficacité, d'équité, de responsabilité et de financement, comme en témoignent les expériences vécues à Cochabamba (Bolivie), à Buenos Aires (Argentine) et dans l'ouest de Manille (Philippines). En l'absence d'un plan national cohérent et d'une stratégie de financement garantissant à chacun un accès à l'eau, ni le secteur public ni le secteur privé ne réussiront à casser le modèle actuel d'enclave.

## Le secteur de l'eau en Algérie

L'Algérie souffre ces dernières années d'un manque d'eau sans précédent. Les aléas climatiques persistants, doublés d'une forte croissance de la population dans les grands centres urbains ont largement contribué à l'actuelle carence de ressources mobilisables pour les besoins élémentaires du pays. Les politiques publiques de ces 20 dernières années n'ont pas été à la hauteur des enjeux, qu'il s'agisse des retards enregistrés dans les programmes de construction de barrages ou de la minceur des moyens affectés de façon continue à la maintenance des réseaux d'alimentation en eau potable ou des systèmes d'assainissement. Au printemps 2002, l'agglomération d'Alger a dû faire face à une pénurie exceptionnelle, qui a mis la question de la satisfaction des besoins en eau potable des grands centres urbains au centre des préoccupations des organes décisionnels algériens. Les fortes précipitations enregistrées durant l'hiver 2002-2003 et 2003-2004, ont peut-être atténué le sentiment d'urgence, mais elles n'ont pas remis en cause la priorité accordée à ce chantier.

Le secteur de l'eau représente une part importante de la dépense budgétaire dans le cadre du programme de relance économique initié en avril 2001. Il a bénéficié d'un plan d'urgence exceptionnel pour la capitale en 2002, de 115 millions de dollars (forages, stations de dessalement monoblocs, interconnexion des barrages de Ghrib Ghrib, Bouroumi et Boukourdene au système d'alimentation en eau potable d'Alger). Les opportunités offertes par les segments de ce marché sont nombreuses (infrastructures, traitement, assainissement, distribution, études.). Concernant la gestion des ressources hydriques au niveau national, les directions centrales du ministère ainsi que 04 agences gouvernementales exploitent un territoire scindé en 05 bassins hydrographiques :

***L'agence nationale des barrages, ANB :***

Chargée de la mobilisation des ressources par la mise en œuvre des programmes de constructions de barrages et des réseaux d'interconnexions (conduites, stations de pompes, stations de traitement) ;

***L'algérienne des eaux, ADE***

EPIC, créé en 2001, est en charge de la distribution et de l'alimentation en eau potable. Elle exerce une autorité directe sur 26 entreprises publiques appelées EPE, entreprise publique de l'eau (EPEAL pour Alger, EPEOR pour Oran), qui constituent les véritables opérateurs de la distribution pour les grandes agglomérations algériennes. L'ADE a 05 agences régionales qui épousent les bassins hydrographiques. Chaque agence est divisée en plusieurs zones et chaque zone comporte 02, 03 ou 04 unités. Par exemple, l'agence régionale d'Alger est composée de 04 zones : Alger, Sétif, Tizi-Ouzou et Médéa. 03 unités (production, distribution, réalisation et maintenance) sont implantées dans la zone d'Alger.

***L'Office National de l'Assainissement, ONA***

Créé en même temps que l'ADE, c'est l'organe public compétent en matière de gestion et d'aménagement des réseaux d'assainissement ; ses prérogatives s'étendent également à la gestion des stations d'épuration et d'assainissement ;

***L'Agence de l'Irrigation et du Drainage, AGID***

Gère les projets d'irrigation et les opérations de drainage.

**Les principaux projets dans le secteur de l'eau**

Le Gouvernement algérien a relancé l'investissement public dans le domaine de l'eau et devrait continuer à consacrer dans les dix prochaines années d'importantes ressources à ce secteur. L'objectif est d'améliorer le service de distribution d'eau par :

Une restructuration centralisatrice du secteur qui a été réalisée par la création de l'Algérienne Des Eaux et de l'Office National d'Assainissement ;

L'engagement d'une réforme de la tarification ;

La réduction des déperditions sur le réseau (estimées à 40%) ;

Un effort de mobilisation des ressources (projets de barrages) ;

Le partenariat avec le secteur privé, national ou international, pour la gestion des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Notons dans le cadre de cette politique, l'existence de plusieurs projets importants : le complexe hydraulique de Béni-Haroun, dans le Constantinois, qui compte plusieurs barrages, la deuxième plus grande station de pompage en Afrique et diverses stations de traitement. Le financement est assuré par le Fond Arabe de Développement Economique et Social, (FADES). Fin 2001, le groupe ALSTOM a été désigné adjudicataire du projet de pompage (150 millions d'euros) ; le barrage Kourdate Acerdoune, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), dont la réalisation a été confiée à RAZEL (110 millions d'euros environ) ;

L'usine de déminéralisation des eaux saumâtres de Brédéah, réalisée par la société Ondéo-Degrémont, et qui bénéficie d'un financement français ;

La réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Alger et d'Oran. Ce programme, financé par la Banque Mondiale (BM) a été confié respectivement à la SAUR pour Oran et à la SEM pour Alger (il ne s'agit pour l'instant que d'une partie du réseau de la capitale).

**Genèse du projet de partenariat Algérie-Suez Environnement**

Durant l'été 2002, la ville d'Alger a subi une sécheresse importante pendant laquelle le principal barrage alimentant la ville était à sec. Les seules sources d'eau alors disponibles étaient les nappes phréatiques. Par ailleurs, l'état du réseau d'eau posait déjà d'importants problèmes de distribution aux Algérois depuis une dizaine d'année. Le Gouvernement a donc décidé de mener un ambitieux programme de modernisation des installations existantes et souhaité faire appel à l'expertise de SUEZ

Environnement pour établir un diagnostic des installations. Le projet a été initié en octobre 2002, puis formalisé par un protocole d'accord signé en février 2003 par l'Algérienne Des Eaux (ADE), l'Office National de l'Assainissement (ONA) et SUEZ Environnement après validation du Conseil des Ministres. A la demande des autorités algériennes, SUEZ Environnement a effectué un diagnostic opérationnel présentant les solutions pour éliminer durablement les difficultés liées à la distribution de l'eau.

Ce diagnostic, effectué avec les cadres de l'ONA et de l'ADE qui ont été fortement impliqués, a permis l'élaboration d'un plan d'action visant la remise à niveau des systèmes et le rétablissement de la distribution en continue sur une période initiale de 05 ans. Un Conseil Inter-Ministériel en mai 2004 a validé cette approche ainsi que les budgets prévisionnels associés, et a confirmé la proposition de réunir dans un ensemble commun les services d'eau et d'assainissement de la wilaya d'Alger. La structure retenue à cet effet est une Société Par Actions (SPA), la Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL) dont les premiers actionnaires seront l'ADE et l'ONA à parité. L'aboutissement des négociations a donné lieu le 12 novembre 2005 à la signature d'un protocole d'accord entre SUEZ Environnement et les instances nationales, en présence de Thierry Breton, Ministre français de l'Economie et des Finances, Abdelmalek Sellal, Ministre des Ressources en Eau, et Gérard Mestrallet, Président Directeur Général de SUEZ. Le lundi 28 novembre 2005, la signature du contrat, en présence de Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de SUEZ Environnement, et des autorités algériennes, marque le début de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

### **Vers un nouveau processus contractuel**

Il s'agit à travers cet accord de coopération public-privé, de restaurer une situation satisfaisante de service pour la population du Grand Alger, à travers un processus contractuel adapté et un engagement fort des deux partenaires basés sur :

Le transfert du savoir-faire de SUEZ Environnement (notamment, détachement de 27 managers et experts) et un effort soutenu de formation des équipes locales ;

La poursuite par l'Etat algérien d'un programme d'investissements en vue de la modernisation des outils de gestion, de la rénovation et de l'extension du réseau, à un rythme comparable aux années antérieures (200 millions d'euros par an) ;

L'engagement commun sur des objectifs concrets et ambitieux d'amélioration de la qualité du service, notamment, une desserte 24h/24 après trois ans et demi ;

Un contrat évolutif et inscrit dans la durée : 05 ans de management ouvrant la voie, à l'issue de cette période, à la possibilité d'un partenariat renforcé (affermage, par exemple).

### **Objectifs du Plan d'action du contrat de gestion**

L'objectif du partenariat de long terme entre l'Algérie et SUEZ Environnement est de créer et développer une entreprise de service public performante, capable de répondre aux besoins de la population du grand Alger en matière de services d'eau et d'assainissement. Dans le but de remplir cet objectif, la réunion des services d'eau et d'assainissement de la wilaya d'Alger dans un ensemble commun semblait essentielle à la réussite du projet. Le contrat repose sur un plan d'action ambitieux définis suivants 03 axes :

#### ***Moderniser et doter progressivement la ville d'Alger de services d'eau et d'assainissement de niveau convenable et fiable :***

- Évaluer et inventorier le patrimoine existant ;
- Réhabiliter et réparer les réseaux ;
- Fiabiliser les forages ;
- Mettre en place des outils modernes de gestion technique ;
- Améliorer le rendement,

Étudier les ressources, enjeu environnemental : 99% des eaux usées non traitées sont déversées dans la mer.

### ***Moderniser le service clientèle***

Fiabiliser et moderniser le service ;

Recenser les clients, le nombre de compteurs installés et leur état de marche ;

Rendre efficace le système de facturation pour une meilleure gestion de l'abonné et une évaluation plus précise de la réelle quantité d'eau distribuée et consommée ;

Mettre en place des instruments modernes de gestion clientèle : logiciel de facturation, centre d'appels téléphoniques, centres d'accueil clientèle...

### **Gestion des ressources humaines**

Instaurer un programme d'accès au savoir faire et de transfert des compétences pour le service des eaux et d'assainissement de la wilaya d'Alger comptant environ 3.000 employés ;

Former, faire adhérer les salariés au projet et savoir motiver le personnel pour assurer des améliorations continues dans le service.

### **Le transfert du savoir-faire et des compétences au cœur de l'engagement de Suez environnement**

Le contrat de gestion signé avec notre pays repose sur un transfert de savoir faire et un plan ambitieux de formation pour les 3000 employés de la Société des Eaux et d'Assainissement d'Alger (SEAAL). Ce volet se décline selon les composantes suivantes

### ***La mise à disposition des experts et managers de SUEZ Environnement également porteurs du savoir-faire de SUEZ Environnement et de sa diffusion auprès de SEAAL***

Concrètement, le transfert de savoir-faire se traduira sur le terrain par exemple par la mise en place de binômes associant experts et managers de SUEZ Environnement aux cadres algériens issu de l'ADE/ONA qui pourront ainsi bénéficier en temps réel et de manière très pratique de leurs expériences. Ou encore, le développement de projets transversaux qui n'existent pas à ce jour (Système d'information clientèle, Télécontrôle,...) qui associeront personnels expatriés et personnels locaux.

### ***L'organisation de cycles de formations***

Un plan de formation sera institué pour accompagner le transfert de savoir-faire sur le terrain. Des stages de formation standard ou spécifique seront réalisés sur site ou délivrés dans un centre de formation de SUEZ Environnement. Des jumelages avec une autre exploitation du Groupe SUEZ Environnement pourront être mis en place.

### ***L'appartenance à un réseau international de recherche et développement***

Cet engagement se traduira en particulier par l'accès aux bases de données et à Transfaire (c'est la base de gestion et de partage du savoir et du savoir-faire sur les métiers de l'eau, de l'assainissement, des déchets et des services associés de SUEZ Environnement. Ces connaissances résultent de l'expertise des collaborateurs du Groupe, des résultats des projets de Recherche et Développement et des retours d'expérience des filiales opérationnelles dans l'ensemble de ses métiers, notamment techniques). En particulier, cet accord permettra aux autorités d'avoir accès à un réseau d'experts et de chercheurs de renommée internationale pour le soutien opérationnel en cas de crise.

### ***La fourniture des livrables***

Ce sont les produits (biens matériels et logiciels, directement utilisables par une filiale opérationnelle) et les méthodes (ensemble de règles de conception, de fonctionnement, de bonnes pratiques, directement liées à l'exploitation des installations). La fourniture des méthodes et des produits approuvés et testés est une garantie d'efficacité renforcée du système global.

## Les autres activités de Suez environnement en Algérie

La société SUEZ Environnement, qui est présente en Algérie avec un chiffre d'affaire annuel de 35 millions d'euros, principalement dans des activités d'ingénierie et de travaux d'installation d'équipements, mène d'autres formes de partenariat avec notre pays grâce à ses filiales Degremont et Safège. Parmi les projets de SUEZ Environnement :

### **Oran ville**

Gestion déléguée de l'eau à partir du 01 janvier 2008.

### **Brédéah**

Construction et exploitation (36 mois) d'une unité de dessalement d'eau saumâtre pour la ville d'Oran de 35 000 m<sup>3</sup>/jour ;

Client : Direction de l'Hydraulique de la Wilaya d'Oran ;

Financement : Trésor Public, Crédit Français "RPE".

### **Taksebt**

Construction d'une unité de production d'eau potable pour les villes du couloir Tizi-Ouzou – Alger de 605 000 m<sup>3</sup>/jour ;

Client : Agence Nationale des Barrages et Transferts ;

Financement : Trésor Public, AFD, BEI.

### **Athmania**

Construction et exploitation (60 mois) d'une unité de production d'eau potable pour la ville de Constantine de 263 000 m<sup>3</sup>/jour ;

Client : Entreprise Publique Algérienne des Eaux ;

Financement : Trésor Public, Banque Islamique de Développement (BID).

### **Ain Tinn**

Construction d'une unité de production d'eau potable pour les villes de Mila et Constantine de 63000 m<sup>3</sup>/j ;

Client : Entreprise Publique Algérienne des Eaux ;

Financement : Trésor Public.

Pour ce qui est de la filiale Safège, celle-ci a achevé certains contrats et elle est en cours d'achèvement pour d'autres :

Étude générale sur le dessalement de l'eau de mer sur l'ensemble du littoral (1200 km) pour le développement de l'alimentation en eau potable de la bande côtière ;

Étude de faisabilité du transfert des eaux du Sahara septentrional vers le nord du pays, pour le développement de l'alimentation en eau potable des hauts plateaux ;

Contrôle technique et suivi des travaux du réseau d'assainissement du groupement urbain d'Oran ;

Diagnostic et réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable des villes de Sétif, Batna et El Oued (500.000 habitants au total) ;

Contrôle technique et suivi des travaux de réalisation du réseau d'assainissement de la ville de Ouargla ;

Contrôle technique et suivi des travaux de réalisation de la station d'épuration de Sidi Merouane ;

Supervision des travaux d'approvisionnement en eau potable des villes de Mila, Constantine et les régions avoisinantes à partir du transfert du barrage de Béni-Haroun – Couloir n°2 ;

Diagnostic du réseau d'assainissement du centre-ville d'Oran (80 km de galeries visitables).



## **Conclusion**

Le phénomène de la mondialisation économique ne cesse de prendre des proportions grandissantes dans les discours des politiques et des académiciens. L'Algérie n'est pas en reste et tente d'apporter ses propres réponses quant à la meilleure manière de résorber ses retards dans divers domaines. Le Ministère des Ressources en Eau a, pour ce qui le concerne, pris la mesure de l'ampleur de ses besoins en organisation et en management. C'est pourquoi il a engagé la réflexion aussi bien en son sein, qu'avec ses partenaires institutionnels comme la Banque mondiale, les banques privées et les experts de l'eau. L'Etat a décidé de se désengager progressivement du financement et de la gestion des infrastructures hydrauliques de service public et de recentrer son intervention autour des missions de puissance publique.

Il s'agit maintenant de rechercher des financements privés pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques et de recourir aux partenariats avec les entreprises spécialisées pour une meilleure gestion du service public et pour un apport de nouvelles technologies. Cette politique nationale de partenariat exclut la privatisation du service public de l'eau, c'est à dire la cession pure et simple des actifs au secteur privé. Par contre, elle opte pour ce que l'on appelle les contrats de gestion. Ainsi, un contrat de ce type, d'un montant de 120 millions d'euros, entre SUEZ Environnement et ses partenaires algériens porte sur la gestion déléguée pour une durée de 05 ans de la distribution de l'eau et de l'assainissement à Alger sur la base des prescriptions d'un cahier des charges qui comprend la réhabilitation du réseau et la distribution 24 heures sur 24 de l'eau dans la wilaya. SUEZ Environnement bénéficiera de nouvelles conditions créées par un engagement plus grand de l'Etat dans ce secteur.

Depuis 2002, tous les efforts sont consentis pour qu'en 2008, Alger soit totalement sécurisée en termes d'eau potable. Quant aux investissements publics prévus pour la modernisation progressive des services de l'eau et de l'assainissement à Alger, ils sont estimés à 200 millions d'euros par an. L'Etat projette d'étendre la formule de la gestion déléguée de la distribution de l'eau à 11 villes algériennes (dont Oran à partir du 01 janvier 2008), selon les résultats de l'expérience réalisée avec SUEZ Environnement. Dans ce sens, nous ne pouvons pas actuellement porter un jugement précis sur cette forme de partenariat public-privé en Algérie ce qui n'empêche pas de nous intéresser à d'autres dispositifs capables de résoudre le problème de l'offre de l'eau dans notre pays.

## **Références bibliographiques**

### ***Ouvrage***

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rapport mondial sur le développement humain, au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, éd. Economica, 2006, Paris.

### ***Documents divers***

Mission économique de l'Ambassade de France en Algérie, Le secteur de l'eau en Algérie, janvier 2005, Alger.

SUEZ Environnement, dossier de presse, Signature du contrat de gestion du service d'eau et d'assainissement de la ville d'Alger entre SUEZ Environnement et les autorités algériennes, 28 novembre 2005, Paris.

SUEZ, communiqué de presse, SUEZ Environnement et les autorités algériennes signent un protocole d'accord pour la gestion du service d'eau et d'assainissement de la ville d'Alger, 12 novembre 2005, Paris.

### ***Sites Internet***

[www.algerie-dz.com](http://www.algerie-dz.com)

[www.aqueduc.info](http://www.aqueduc.info)

[www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz)